

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE
SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DU SCOT ROVALTAIN
Drôme-Ardèche**

Le 11 décembre 2018 à 18H30 le Comité syndical s'est réuni à Chabeuil sous la présidence de Lionel BRARD Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames JUNG, LAMBERT, MOURIER, ROSSI et Messieurs ANGELI, BANDE, BONNET, BRARD, BRET, BRUNET, CARDI, CHANTEPY, CHAUMONT, CHOVIN, DELOCHE, GAUTHIER, LARUE, PERTUSA, PRELON, REVOL, ROUVEYROL, SOULIGNAC, VALETTE, VALLON.

Pouvoirs : de Mme GIRARD à M. SOULIGNAC, de Mme THORAVAL à M. PRELON, de M. DARD à M. BRUNET, de M. DUBAY à M. BRET, de M. LUNEL à M. CARDI, de M. PRADELLE à M. BONNET, de M. ROLLAND à M. BRARD, de M. SIEGEL à M. REVOL.

Date de convocation 30 novembre 2018 - Nombre de délégués en exercice : 44 - Nombre de délégués présents : 24
Nombre de pouvoirs : 8

Objet : Indemnité du trésorier pour l'exercice 2018

M. le Comptable des finances publiques de Valence agglomération sollicite le Président du syndicat mixte pour l'attribution d'une indemnité de conseil au titre de l'exercice 2018 pour un montant de 151,91 euros brut.

Cette indemnité est attribuée au choix de l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant l'avis du Bureau en faveur d'un versement de cette indemnité à un taux de 50% et au prorata temporis (270 jours),

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Entendu le rapport présenté par le vice-président,

LE COMITÉ SYNDICAL, après avoir délibéré

Pour : 24 délégués dont 8 disposant d'un pouvoir et représentant 32 voix
Contre : 0
Abstention : 0

DECIDE,

- **D'attribuer** l'indemnité de conseil au comptable des finances publiques au taux de 50% soit un montant de 151,91 euros brut,

- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le 11 décembre 2018 et ont signé au registre tous les membres présents.

Lionel BRARD



Président